

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20150609.17	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).</p>
<p>NOTA M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 17 ET 19 RUE DU GENERAL LECLERC APPARTENANT AUX CONSORTS WITTMER

M. le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal que la Commune a reçu, le 24 avril 2015, une déclaration d'intention d'aliéner émanant Me DARMON Evelyne 22 rue de la Souaberie 25200 MONTBELIARD concernant une propriété appartenant aux Consorts WITTMER composée :

- d'une maison d'habitation, d'un garage, d'une remise et d'un terrain attenants cadastrés AM 110, AM 111, AM 112, AM 344, AM 622, AM 623, d'une superficie totale de 60 ares et 97 centiares ;
- d'une parcelle par moitié indivise à usage de chemin cadastrée AM 114 d'une contenance de 5 ares et 69 centiares ;
- de 4 lots constitués de 3 garages et 1 jardin cadastrés AM 345 d'une contenance de 9 ares et 64 centiares.

NEOLIA, Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté, intéressée par l'acquisition de cette propriété, a contacté la Commune. NEOLIA a pour projets la construction de logements sociaux destinés à la location et la construction de logements ou maisons mitoyennes en accession à la propriété.

Ce projet immobilier obéit à une double motivation :

- répondre à la demande locative qu'enregistre la municipalité,
- satisfaire la volonté d'une politique de développement d'habitat social sur la Commune de Seloncourt.

Aussi, M. le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles L. 210 et suivants puis R. 213-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, de déléguer son droit de préemption à NEOLIA dont le siège social est situé 34 rue de la Combe aux Biches 25200 MONTBELIARD.

NEOLIA, en considération des études de faisabilité du projet qui sont en cours, aura alors la faculté de préempter jusqu'au **24 juin 2015**.

La Commission Développement Durable, réunie le 1^{er} juin 2015, a émis un avis.....

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à/par.....

- autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à déléguer le droit de préemption de la Commune sur la cession de la propriété sise 17 et 19 rue du Général Leclerc à Seloncourt, appartenant aux Consorts WITTMER, à NEOLIA ;
- autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET